ART. 9 N° 3124

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 3124

présenté par Mme Blin

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 9 prévoit ce que l'on pourrait appeler un « DPE agricole ». Les agriculteurs sont les premiers acteurs de l'environnement et protecteurs de la biodiversité. Cette « évaluation » laisse planer un doute et induit que les agriculteurs seraient en quelque sorte « nocifs » pour la nature.

Au regard de cette méfiance suggérée en totale contraction par ailleurs avec l'objectif affiché de l'article 1, cet amendement vise à supprimer ce dispositif non avenu.